

110e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905

- Vie dans l'établissement -



Date de mise en ligne : mardi 1er décembre 2015

Date de parution : 9 décembre 2015

Copyright © Lycée Ferdinand BUISSON - Tous droits réservés

La date du 9 décembre 1905 a marqué en France une étape majeure dans le processus historique d'institution d'une République laïque qui, selon les termes de l'article premier de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État, « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public ».

Près de vingt ans après les deux grandes lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886 qui ont institué dans l'École publique la laïcité des enseignements et celle des personnels, la loi du 9 décembre 1905 a enraciné la laïcité dans les institutions de notre République.

Pour tout complément voir : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94749